



# NOTE D'INFORMATION FAMILLES n° 05-2021

*Autorisation de sortie de l'Espace Jeunes.*

Madame, Monsieur,

Depuis l'ouverture du service périscolaire en début de semaine, l'Espace Jeunes a déjà accueilli près d'une vingtaine de jeunes. Pour rappel, le local, situé dans les mêmes bâtiments que le Syndicat des Écoles au 3 Place de la liberté, est ouvert :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h à 18h30.
- Les mercredis de 12h30 à 18h30.

L'accueil des jeunes se fait sur ces créneaux par Céline, animatrice et responsable de l'Espace Jeunes. À son arrivée, le jeune doit se noter sur une feuille de pointage en indiquant son identité et son heure d'arrivée. Il doit également renseigner l'heure de départ lorsqu'il quitte le local.

Il est important de noter que lorsque le jeune quitte les locaux ou n'est pas présent aux activités extérieures encadrées par l'animatrice, il n'est plus sous la responsabilité du Syndicat des Écoles et relève de la responsabilité de ses parents ou représentant légaux.

Aussi, vous trouverez ci-dessous un coupon à renseigner pour autoriser ou non votre enfant à sortir librement de l'Espace Jeunes. Sans ce coupon complété, votre enfant ne pourra pas quitter les locaux de l'Espace Jeunes sans votre autorisation ou votre présence. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter par mail à [service.animation@sivosgarlin.fr](mailto:service.animation@sivosgarlin.fr) ou par téléphone au 05.59.04.78.64 ou 07.88.66.60.64.

Bien cordialement,

**SERVICE ANIMATION**



Je soussigné.....autorise/n'autorise pas (*barrer la mention inutile*) mon enfant..... à quitter les locaux de l'Espace Jeunes de Garlin sans mon accord.

**Signature du responsable légal de l'enfant**